

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d <sup>e</sup> — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Les bolcheviks contre la Pologne. — Le lord-maire de Cork. — Le budget.

Le général bolchevik Toukhatchewsky a lancé une proclamation annonçant que la lutte contre la Pologne n'était pas terminée.

Le général bolchevik s'illusionne probablement. Les Polonais ont prouvé qu'ils pouvaient répondre aux troupes rouges.

Commentant cette proclamation les Débats écrivent :

« Aux yeux du général, l'armée polonaise représente les forces réactionnaires du monde entier. Soit ! C'est un point de vue, mais, en outre, la délégation envoyée à Minsk ne se compose que d'espions qui veulent profiter de leur séjour dans les lignes russes pour recueillir des renseignements. Quand on désire parler de la paix, il n'est pas d'usage, jusqu'à présent, de commencer par couvrir d'injures les interlocuteurs avec lesquels on demandait à s'entendre. Le général Toukhatchewsky pourrait répondre à la vérité qu'il ne tient pas du tout à la paix, qu'il tient même essentiellement au contraire, et s'en explique du reste avec une grande franchise : « C'est seulement en anéantissant les bandits blancs que nous pourrions nous assurer un tranquille destin. A bas ceux qui pensent que la paix est possible sans que nous ayons pris Varsovie ! Des centaines de milliers de nouveaux soldats remplaceront ceux qui viennent de tomber dans cette lutte héroïque. »

Il serait donc intéressant maintenant de savoir d'une façon précise jusqu'à quel point il est d'accord avec son gouvernement, et il serait plus intéressant encore de connaître ce que pensent de ces manifestations belliqueuses et de la forme dans laquelle elles se présentent, ceux de nos alliés et amis anglais, qui fondent leur meilleur espoir d'en terminer définitivement avec la guerre sur la volonté de paix des révolutionnaires extrémistes. »

D'autre part, le général Wrangel, qui lutte avec succès contre l'armée bolchevik, adresse une proclamation à ses troupes, proclamation autrement belle que celle du général bolchevik : « Fils du Don, du Kouban, du Tarck et d'Astrakan. »

Après de nombreux succès, vous avez refait vos forces, vous avez repris du souffle, et de nouveau, vos ailes d'aigles se sont ouvertes. Portez maintenant le bonheur et la liberté à la terre de nos pères !

« Fraternellement unis devant le danger menaçant, j'ai conclu avec vos atamans et leurs gouvernements une alliance indéfectible. Nous jurons de ne point déposer les armes avant d'avoir libéré du joug rouge la terre de nos pères, avant d'avoir sauvé notre Mère la Russie !

« Vivent les libertés cosaques et puisse l'esprit et le bon sens des cosaques contribuer au rétablissement de la vie russe dans notre patrie. »

Les heures de fièvre passent. Le peuple russe tout entier se libérera du joug rouge et les vrais fils de la patrie se réuniront pour devenir les artisans de son bonheur. »

« Au sein d'une assemblée populaire Pan-Russe se rencontreront le Cosaque et le Montagnard, le Citadin et le Paysan et tous ensemble ils diront ce que doit être la Russie nouvelle. » Et la Russie nouvelle ne sera pas celle de Trotsky ni de Lénine. »

Le monde entier a les yeux fixés sur cette prison de Brixford, où depuis bientôt 3 semaines, le lord-maire de Cork, M. Mac Swiney, se laisse mourir de faim, pour la cause irlandaise.

La mort de cet homme peut avoir des conséquences incalculables pour l'Angleterre.

Il convient donc de rappeler dans quelles circonstances le lord-maire fut arrêté et emprisonné.

Il y a quelques mois, le lord-maire de Cork M. Mac Swiney, fut assassiné dans des conditions mystérieuses que la justice anglaise n'a pu ou n'a pas voulu éclaircir. M. Mac Swiney, qui était professeur, fut choisi par ses concitoyens pour le remplacer, et sa première tâche fut de défendre la mémoire de son prédécesseur, dont la veuve et les quatre orphelins reçurent de lui la moitié de son traitement municipal.

M. Mac Swiney, homme jeune, était connu depuis longtemps pour son dévouement à la cause irlandaise. Il dé-

ploya une inlassable activité à soutenir, avec les pouvoirs légaux qui lui avaient été confiés, l'effort de ses concitoyens pour se libérer de l'oppression anglaise.

Dépassa-t-il les bornes de la légalité ? La police britannique, qui le tenait pour suspect, le prétend, et la chose, en effet, est probable. Toujours est-il que le 12 août, dans la soirée, comme trois tribunaux s'ouvraient à l'Hôtel de Ville de Cork, des agents et des soldats y firent irruption et arrêtèrent ceux qui présidaient ces réunions judiciaires. M. Mac Swiney fut du nombre des prisonniers.

En vain celui-ci protesta contre la violence qui lui était faite ; en vain la municipalité de Cork prit fait et cause pour son maire, M. Mac Swiney fut traduit devant une cour martiale sous la double accusation d'avoir prononcé un discours séditieux et d'avoir possédé un document révolutionnaire consistant en un engagement de la corporation de Cork de servir fidèlement les sinn-feiners. De ces deux délits on ne retint que le second, qui motiva une condamnation à deux ans de prison. Et aussitôt le condamné fut transporté à Londres afin de déjouer les tentatives qui pourraient être faites pour le délivrer.

Dès le premier jour de sa détention, le lord-maire de Cork déclara : « Avant un mois, je sortirai de ma geôle, mort ou vivant. » Et calmement, froidement, il repoussa toute nourriture. Son courage surmonta les tortures de la faim, si affreuses au début ; puis, peu à peu, il s'affaiblit. Maintenant, M. Swiney se meurt, sa fin n'est plus qu'une question d'heures. Les pétitions, les supplications, les menaces, les prières adressées au roi, à la reine, au gouvernement, par différents personnages du Royaume-Uni restent vaines, le sort du prisonnier est entre les mains de M. Lloyd George, actuellement en villégiature à Lucerne et qui, aux termes mêmes de la Constitution britannique peut seul sauver ou laisser mourir le lord-maire de Cork.

Le monde attend, angoissé, le dénouement de ce duel à mort, peut-on dire, engagé entre celui qui veut mourir si on ne le rend pas à la liberté et le Premier Ministre qui semble préférer — suprême défi — la première solution à la seconde, sans se soucier des terribles représailles qu'il va déclencher.

On annonce que la commission des finances de la Chambre va être convoquée par son président pour le 25 septembre, à l'effet de commencer l'étude du budget de 1921. Ce budget, comme on sait, devait être déposé avant les vacances, et il l'a été pour la forme, mais ce dépôt n'a été qu'un simulacre et peut-être il n'est pas encore effectué en réalité à l'heure actuelle ; autrement la commission de la Chambre n'en ajournerait pas l'examen jusqu'aux derniers jours du mois qui commence aujourd'hui. Alors que l'on discutait le budget de l'année courante, nous avons demandé qu'un article additionnel le déclarât applicable aussi à 1921. C'était le seul moyen efficace de rompre enfin avec le détestable abus des douzièmes provisoires, tout en ménageant le temps d'établir, par une loi spéciale votée avant le 31 décembre prochain, les quelques modifications nécessaires pour rendre les chiffres de cette année applicables à la suivante. Cette disposition si pratique et si simple a été écartée presque sans débat, sous le futile prétexte du respect dû à la règle du budget annuel, règle qui n'est pas inscrite dans la Constitution et qui, même si elle y avait figuré, n'aurait pas couru le moindre péril puisque c'eût été la chose la plus aisée du monde d'exiger pour la perception des impôts au cours de l'année prochaine une autorisation spéciale votée avant la fin de celle-ci. Maintenant on s'aperçoit de ce qu'il aurait été si facile de prévoir. Si vraiment la commission du budget ne peut commencer son travail que le 25 septembre, il est évident que ce travail, comprenant la rédaction et l'impression des rapports, ne pourra pas être terminé avant le mois de novembre, que la discussion au Palais-Bourbon ne pourra guère s'ouvrir avant le 15 novembre, que la Chambre sera obligée de ne s'y livrer qu'avec de longues interruptions, sous peine de laisser en souffrance d'autres problèmes d'une extrême urgence, notamment celui de l'organisation des chemins de fer, et que le Sénat se trouvera, comme il l'a été si souvent, placé dans la triste alternative de laisser passer le 1<sup>er</sup> janvier sans avoir voté la

loi de finances ou d'en précipiter l'étude et la discussion la mort dans l'âme, en poussant d'inutiles gémissements. Si l'on veut sérieusement que le budget puisse être voté en temps utile, ce n'est pas dans trois ou quatre semaines, c'est tout de suite que la commission du budget devrait se mettre à l'œuvre, à condition, bien entendu, qu'elle ait à examiner autre chose que des cahiers de papier blanc.

## INFORMATIONS

### Un hommage espagnol à la France

Le *Diaro Universal*, dans un éditorial intitulé : « Une dette envers la France », examine les heureuses conséquences de la déroute de l'armée soviétique russe en Pologne, et dit notamment :

« Ce succès, ce triomphe, la Pologne le doit presque exclusivement à la France. Sans la France, en effet, et malgré le haut patriotisme, le dévouement et le courage du peuple polonais, peut-être Varsovie serait-elle à cette heure sous le pouvoir des troupes bolchevistes. La France a vaincu par son habileté militaire, puissante toujours, mais aujourd'hui augmentée encore de toute l'expérience de la grande guerre. En quelques jours, elle a défait l'armée rouge, ouvrant ainsi une ère nouvelle de possible prospérité pour les peuples amis de l'ordre et du progrès. Ce serait d'une ingratitude de ne pas reconnaître à la France victorieuse en Pologne comment on apprécie en Espagne la grandeur de son succès. L'opinion publique a une dette envers la France et, pour la payer, libéraux et conservateurs, les droites aussi bien que les gauches, doivent aller rendre un hommage de justice à la République française. »

### Les incidents de Breslau

L'ambassadeur de France a fait connaître au ministre des affaires étrangères allemand les satisfactions que le gouvernement français réclame à bref délai au sujet des incidents de Breslau : 1<sup>o</sup> Remise en état du consulat par les soins du gouvernement allemand ; 2<sup>o</sup> indemnité de 100.000 francs pour les pertes, dommages et frais exceptionnels supportés par les agents du consulat ; 3<sup>o</sup> punition des coupables et sanctions contre les fonctionnaires responsables ; 4<sup>o</sup> réouverture solennelle du consulat. Le gouvernement français réclame également la liquidation de l'affaire du 16 juillet par la punition du commandant de la compagnie qui s'est livré à une manifestation hostile envers l'ambassade.

En signalant la répétition des manifestations et agressions hostiles dirigées contre la nation française en Allemagne, le gouvernement français exprime la conviction que cette situation intolérable ira s'aggravant de jour en jour, à moins que le gouvernement allemand marque par un désaveu formel et des sanctions énergiques sa volonté d'y mettre un terme. Le cabinet d'Empire s'est réuni cet après-midi pour délibérer sur la note du gouvernement français.

### Une alliance défensive entre Anglais et Français

Le « Daily Telegraph » croit savoir qu'une conférence a eu lieu entre M. de Fleuriau et le baron Poncehur, au sujet du traité d'alliance défensive.

### Le charbon pour la France

On annonce que la flottille des algés du Rhin, chargées de 50.000 tonnes de charbon, est incessamment attendue par treize navires qui transporteront ce charbon à destination de la France.

### L'Italie, l'Amérique et la Pologne sont d'accord

Le secrétaire d'Etat annonce que l'Italie a informé les Etats-Unis que les deux gouvernements sont virtuellement d'accord sur la façon d'envisager la situation russo-polonaise exposée dans la récente note américaine.

Le secrétaire d'Etat dit que la Pologne a envoyé les mêmes assurances.

### La liberté en Russie

Sur une décision du soviét de Pétrograd tous les magasins, ateliers et boutiques de la ville viennent d'être fermés. Le « Krasnaïa Gazetta » écrit à ce sujet.

« Le pouvoir ouvrier ne pouvait tolérer l'existence de ces commerçants parasites dans un Etat socialiste travailliste. Après la fermeture de leurs magasins, tous les commerçants ont été envoyés dans les commissariats de quartier pour vérification de leurs papiers d'identité. Ils seront inscrits sur les registres des commissariats pour un travail public d'intérêt général. »

### Pologne et Russie

Les nouvelles reçues montrent clairement que les commissaires du peuple préparent une nouvelle tentative d'invasion dans la région de Brest-Litovsk.

Mais le commandement polonais ne paraît pas inquiet au sujet des préparatifs qui se feraient dans cette région et, malgré toutes ces apparences, si une réaction sérieuse doit se produire bientôt, les indices recueillis permettent d'en localiser le théâtre éventuel dans la région Polotsk-Wilno-Grodno-Lomza.

Il est d'ailleurs établi, dès à présent, que les rouges se consolident dans les fortes positions défensives de Grodno-Suwalki, d'où ils maintiennent des communications précieuses, mais efficaces, avec la Prusse orientale. Dans l'état de stabilisation momentanée du front polono-russe, on peut aujourd'hui résumer le bilan de l'offensive rouge de la manière suivante :

1. Echec complet des opérations stratégiques tentées avec des éléments numériquement supérieurs.
2. 110.000 prisonniers.
3. 50.000 tués ou hors de combat.
4. 70.000 hommes passés en territoire de Prusse orientale.

### Les Polonais libèrent la Galicie

L'action combinée de l'armée polonaise et des troupes ukrainiennes vient de libérer déjà la majeure partie de la Galicie orientale de l'invasion bolcheviste. Les Polonais sont maîtres de toute la rive gauche du Dniester.

La poursuite des détachements bolchevistes qui avaient fait leur apparition sur le haut Bug, dans la région de Sokal, continue.

Dans la région de Przemyslany, les Polonais ont dispersés les troupes soviétiques qui avaient tenté de les attaquer.

Certaines informations de source étrangère ont confondu cette ville avec la forteresse de Przemysl, qui est toujours demeurée très loin du théâtre de la guerre.

### Les desseins de Wrangel

Le correspondant du *Times* à Constantinople dit qu'il y a des indices que le général Wrangel prendra la défensive en Crimée et qu'en cas de besoin, il abandonnera la région nord de la Crimée et qu'en cas de besoin il abandonnera la région nord de la Crimée pour engager l'ensemble de ses forces d'offensive dans la région du Caucase septentrional et du Don.

L'évacuation d'Ekatérinodar et de Novorossik, ajoutée ce correspondant, est une feinte ordonnée par Wrangel.

### Sur le front de Wrangel

Un communiqué officiel sur les opérations du général Wrangel du 24 août annonce que sur le littoral de la Mer Noire, les troupes du général Wrangel développent leurs succès.

Dans la région du Kouban, l'armée patriote russe a remporté une victoire faisant 3.000 prisonniers. On annonce de grands soulèvements antibolchevistes dans la province de Poltava.

### Les émeutes de Belfast

Les troubles revêtent le caractère d'une guerre civile. Les batailles continuent. Le 30 août, il y a eu 18 tués et 200 blessés grièvement.

Dans la soirée du 30, la ville était éclairée par les lueurs des nombreux incendies, dont le spectacle attirait une foule compacte.

On signale dans le seul quartier de Spankill 20 incendies ; presque tous les édifices publics et les magasins de spiritueux flambent dans cette partie de la ville, où le feu a été mis à de nombreux débits de boissons appartenant à des catholiques. Les pompiers ont été dans l'impossibilité de faire face à tous les appels.

Beaucoup de gens s'enfuient de la ville.

### Les mineurs anglais

Le Comité exécutif des mineurs annonce que les résultats du vote sont les suivants : en faveur de la grève, 606.782 ; contre la grève, 238.865.

On fait remarquer que si la grève a été votée par les mineurs à la majorité requise cette majorité n'a été dépassée que de 43.018 voix, alors que 100.000 mineurs n'ont pas pris part au vote.

D'autre part, on constate que la minorité contre la grève qui, en 1912, n'avait été que de 115.721 voix, est cette année de 238.865 voix.

On dit que les dirigeants des mineurs sont maintenant disposés à renoncer à leur demande de diminution de 14 shellings 2 pence par tonne de charbon, mais qu'ils ont l'intention de faire porter toute la lutte sur les augmentations de salaires.

### L'indemnité des délégués sénatoriaux

Dans une lettre adressée aux sénateurs de l'Allier, qui avaient appelé son attention sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Gannat relatif au relèvement de l'indemnité des délégués sénatoriaux, le ministre de l'Intérieur indique que ses services étudient actuellement un projet d'administration publique qui sera soumis au Conseil d'Etat, dédoublant l'indemnité des délégués sénatoriaux en frais de séjour et en frais de déplacement.

Il déposera dès la rentrée du Parlement un projet de loi sur cette question.

### Tirages financiers

#### Crédit national 1<sup>re</sup> tranche

Le n<sup>o</sup> 1.106.164 gagne 1.000.000 ; le n<sup>o</sup> 7.742.105 gagne 500.000 fr. Les numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr. : 924.985, 3.250.905, 4.848.994, 5.919.680, 7.517.751. Les 10 numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 953.225, 1.111.830, 2.708.924, 3.783.102, 5.023.951, 5.145.227, 5.302.083, 6.994.756, 7.009.248, 7.289.778.

## CHRONIQUE LOCALE

### Malheur « aux vieux »

Dans notre dernier numéro, nous avons publié les vœux émis au Congrès des retraités.

Un de ces vœux notamment réclame le rétablissement de l'indemnité de cherté de vie de 720 francs.

Cette réclamation est juste. Les « vieux » doivent jouir de leur retraite qu'ils ont gagnée par de longues années de travail.

Aujourd'hui, ils souffrent ; ils manquent du nécessaire, car personne n'osera soutenir que des pensions de 60 à 80 francs par mois peuvent permettre aux retraités de manger, de manger à leur faim.

Dans le *Radical*, notre confrère M. Delmouly s'apitoie sur le sort misérable fait aux petits rentiers et aux petits retraités.

Malheur aux vieux, écrit-il. Eh oui ! malheur aux vaincus de la vie, à ceux que l'âge, les infirmités clouent sur leur chaise, à ceux qui ne peuvent plus se rendre utile par un travail rémunéré.

M. Delmouly écrit au sujet des petits rentiers :

« Certes, ils ont toujours leurs titres de rente, leurs coupons, arrivés à échéance, ne cessent de trouver bon accueil chez le percepteur ou à la banque. Mais si, il y a cinq ans, tels d'entre eux étaient heureux, menaient une vie décente avec un millier, douze ou quinze cents francs de revenus, aujourd'hui, avec cette même somme, c'est la pauvreté, ce sont de cruelles privations qu'il faut stoïquement subir. »

Et notre confrère ajoute, parlant des petits retraités : « Il y a plus malheureux qu'eux, dira-t-on, par exemple, les vieux travailleurs qui n'ont pour vivre que les 360 francs annuels des retraites ouvrières et paysannes. »

Oui, il y a toute cette catégorie de vieux travailleurs auxquels on ne verse qu'une pension infime, et nous disons avec notre confrère :

« Quand nous plaçons la cause des « vieux » devant une société qui pratique de moins en moins, sauf en discours, le devoir de solidarité, nous pensons à tous ceux qui, ayant accompli leur tâche et consacré quarante ou cinquante années de leur vie au travail, au devoir de production, devraient avoir une fin d'existence paisible, digne, exempte de soucis matériels et de cruelles privations. »

LOUIS BONNET.

## Le Conseil Général et l'organisation de la lutte antituberculeuse

Le Conseil Général va avoir à s'occuper de la question du Sanatorium de Monflancon. Va-t-il s'en tenir à l'examen d'un point de vue purement et simplement financier et va-t-il laisser complètement de côté l'étude de l'organisation de la lutte antituberculeuse dans le Lot ?

Le Parlement a voté un crédit de 10 millions, en attendant que le vote de crédits plus importants qui doivent être mis à la disposition des communes et des départements qui feront un effort d'organisation en vue de protéger les populations contre la propagation de la tuberculose.

D'autre part, le Comité national de Défense contre la tuberculose centralise, avec les crédits dont il dispose, les ressources de la Commission américaine de préservation contre la tuberculose (Commission Rockefeller), et de la Croix-Rouge américaine.

L'appel adressé aux élus du peuple de France et à tous les Français par le Comité national de Défense contre la tuberculose sera-t-il entendu du Conseil Général du Lot ?

Le Lot va-t-il bénéficier des ressources mises à la disposition des gens de bonne volonté pour organiser la lutte contre la tuberculose et protéger la santé publique ?

Out le Conseil Général, se désintéressant de la question, les victimes de la tuberculose dans le Lot vont-elles être privées de secours ?

Il faut que le Lot participe à la répartition des fonds destinés à venir en aide aux victimes de la tuberculose.

Mais pour cela il est nécessaire que le Conseil Général soit exactement informé des concours qui ont été offerts et que l'on a refusé et qu'il associe à son action et à ses travaux le Conseil départemental d'hygiène, qui a pour mission de veiller à l'application de la législation en vigueur pour la protection de la santé publique.

Pour la réalisation de cette œuvre, il suffit d'avoir le souci du bien public.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Douziach Alexis : soldat d'un courage et d'une conduite exemplaires. A été frappé mortellement, le 30 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus, en se portant vaillamment à l'attaque d'une tranchée ennemie. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dutheil Léon : très bon et courageux soldat. Le 13 janvier 1915, a été tué à Mesnil-les-Hurlus, en se portant bravement à l'attaque des lignes ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dupuy Joseph-Jules : très brave et dévoué soldat. A été tué glorieusement le 23 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus, en montant avec vaillance à l'assaut d'une tranchée ennemie. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Durand Jean-Emile : très brave et dévoué soldat. Frappé mortellement à Mesnil-les-Hurlus, le 23 décembre 1914, en montant courageusement à l'assaut des lignes adverses. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dupuy Marcel : très bon et courageux soldat. Frappé mortellement en s'élançant avec vaillance à l'assaut des lignes ennemies à Perthes-les-Hurlus, le 23 décembre 1914. Croix de guerre avec étoile d'argent.

### Armée

M. Chambon, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est affecté au 11<sup>e</sup> régiment de tirailleurs, bataillon 8/11.

M. Paillade, lieutenant au 7<sup>e</sup>, est appelé, par le tour normal de départ, à une désignation prochaine pour un T. O. E.

### Gendarmérie

MM. Subreville, lieutenant au 34<sup>e</sup> d'infanterie et Murat, lieutenant au 108<sup>e</sup> sont nommés dans la gendarmerie et affectés à la 17<sup>e</sup> légion.

### Perceptions

M. Faurisson, percepteur de Latronquière, passe à la perception de Treignac (Corrèze).

M. Aragau, lieutenant au 143<sup>e</sup> d'infanterie est nommé à la perception de Latronquière.

M. Simon, percepteur de Cabrèrets, est nommé à la perception de Geniaux (Creuse).

M. Boué, commis principal de 1<sup>re</sup> classe, fondé de pouvoirs à la recette des finances de Figeac, est nommé à la perception de Cahzac-sur-Vère (Tarn).

M. Richard, lieutenant au 102<sup>e</sup> d'infanterie, percepteur intérimaire, est nommé à la perception de Vigeois (Corrèze).

MM. Guiraudet, percepteur de Salviac; Lanfranchi, percepteur de Cazals; Arnaud, percepteur de Payrac, sont élevés à la 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon).

MM. Hugon, percepteur de Livron; Gazeau, percepteur de Gréalou, sont élevés à la 3<sup>e</sup> classe.

M. Letourneux, percepteur de Serignac (Tarn-et-Garonne), est nommé à Montcuq, 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon).

M. Janicot, percepteur de Montcuq, est nommé à Martiel (Aveyron), 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon).

M. Jammes, ex-soldat au 44<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé à la perception de Cabrerets.

Nos félicitations.

**Collège de jeunes filles**  
Mlle Camus, directrice du Collège de jeunes filles de Cahors, est nommée en la même qualité à Fécamp (Seine-Inférieure).

Mlle Camus dirigeait depuis de longues années notre établissement secondaire de jeunes filles avec dévouement.

Son départ sera vivement regretté par ses élèves et ses collaboratrices.

Nous adressons à Mlle Camus nos respectueuses sympathies.

**Ecole normale d'institutrices**  
Mlle Grig a été désignée pour remplir, pendant l'année 1920-1921, les fonctions de répétitrice (langue anglaise), à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors.

**Compatriote**  
Notre compatriote M. Octave Gaillard, contrôleur de 1<sup>re</sup> classe des contributions indirectes à Vannes, est nommé sur sa demande entreposeur à Mont-de-Marsan.

Nos félicitations à notre excellent compatriote, qui est le gendre de M. Girma, libraire à Cahors.

**Contributions directes**  
M. Marly, est nommé surnuméraire des contributions directes dans le département du Lot.

**Chronique sportive**  
Un mois à peine nous sépare du début de la saison de foot-ball. Déjà, la plupart des sociétés de toutes séries, désireuses d'obtenir une place honorable dans les championnats, ont commencé leur entraînement et le poursuivent activement.

Depuis quelques jours, les équipiers de l'« Aviron Cadurcien » ont également commencé leurs évolutions sur le nouveau ground de « Robinson Park ». Je dis ground, le mot est peut-être déplacé. En effet, on entend en général par ground un terrain de foot-ball ayant, d'abord, les dimensions réglementaires, bien éclairé, entouré de tribunes plus ou moins confortables, suivant la situation financière des sociétés, et quant au terrain de jeu lui-même, il est d'une platitude aussi absolue que possible et couvert de gazon.

La question du terrain a été, ces derniers temps, résolue d'une façon parfaite (quant au choix de l'emplacement), par les dirigeants de l'« Aviron ». « Robinson Park » a une originalité piquante et d'un pittoresque rare ! Le merveilleux cadre de verdure qui l'entoure est à rendre jaloux bien des Sociétés autrement connues dans le monde des sports que notre Aviron mais qui ne possèdent, elles, que le confort matériel du terrain proprement dit dans un cadre on un site commun et banal.

J'ignore si cette situation, naturellement privilégiée a fait oublier ou négliger à la section de foot-ball de l'Aviron la question d'aménagement du terrain de jeu lui-même. Il est un fait certain : c'est que, depuis que l'Aviron s'en est rendu possesseur, rien ou presque n'a été fait pour rendre « Robinson-Park » apte à remplir le rôle qui lui a été destiné.

On peut cependant noter une vague coupe de gazon dans la partie nord, mais à cela se bornent tous les travaux. Il reste encore une parcelle de tabac à arracher, une citerne à combler, et, une fois cela fait, herser tout

le terrain, le niveler et le rouler, en même temps qu'on l'ensemencera de gazon. La question des clôtures intérieures ne devra pas non plus être négligée : pas de jeu possible si le public envahit les touches pour mieux suivre les péripéties de la partie, sans compter les accidents qui pourraient résulter de ce fait.

En résumé, il reste encore une grosse somme de travail à accomplir si l'équipe qui sera chargée de défendre les couleurs de l'« Aviron Cadurcien » a l'intention de disputer les matches de la saison à « Robinson ». Et le temps passe !... Malgré tout, j'estime que si tous les efforts nécessaires sont faits par la Commission de foot-ball et si, pendant le mois qui reste avant le début de la saison les travaux d'aménagement sont activement poussés, j'estime, dis-je, que « Robinson-Park » sera prêt au 1<sup>er</sup> octobre pour voir les prouesses de nos foot-ballers.

« Mais, disent certains, si ce terrain de l'île de Cabessut n'est pas prêt en temps voulu, il restera toujours la ressource d'aller jouer sur celui de Terre-Rouge... » Evidemment !... Mais alors, dans ce cas, pas de matches de championnats, le terrain n'ayant pas les dimensions réglementaires, pas de ces parties chaudement disputées qui attirent les foules ; par suite, peu de spectateurs et... peu de recettes ! Et ensuite, quel jeu les équipes pourront-elles fournir sur un terrain exigü et en déclin ? Le caouillonnage régnera en maître, le jeu aux pieds remplacera les beaux départs des lignes arrières et, conclusion logique : les spectateurs regretteront leur déplacement après avoir assisté à une partie monotone et sans intérêt ! Et petit à petit, insensiblement, le public cadurcien qui s'acheminait lentement mais sûrement dans la voie sportive, délaissera pour ne plus y revenir cette fois, le foot-ball en particulier et le Sport en général !... »

Il faut bien l'avouer : le sport traverse actuellement dans notre cité une passe dangereuse ; mais, si les efforts nécessaires sont accomplis, si les membres de la commission de foot-ball de l'Aviron veulent bien se montrer à la hauteur de leur tâche et des besoins du moment (et nous savons tous qu'ils le peuvent!) rien ne sera perdu ! A l'œuvre donc, il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Et que « Robinson-Park », grâce à une active et intelligente préparation, puisse assister le mois prochain aux victorieux exploits des « bleu et blanc ».

G. D.

**Impôt sur le chiffre d'affaires**  
ARRÊTÉ

Le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, du département du Lot.

Vu les articles 5, 10 et 13 du règlement d'administration publique du 24 juillet 1920 rendu pour l'application 61, 62, 67 et 70 de la loi du 25 juin 1920, relatifs à l'impôt sur le chiffre d'affaires et notamment l'article 13 ainsi conçu :

« Le Directeur départemental de l'administration qui a qualité pour recevoir le relevé du chiffre d'affaires, répartit les redevables en « en catégories et fixe, pour chaque catégorie, la période du mois du « rant laquelle ceux-ci doivent remettre ou envoyer le relevé des « affaires qu'ils ont effectuées. »

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — La période du mois durant laquelle chaque redevable ayant son domicile commercial dans la commune de Cahors doit remettre ou envoyer le relevé des affaires qu'il a effectuées pendant le mois précédent est déterminée par l'ordre alphabétique des noms des redevables, conformément aux dispositions ci-après :

Article 2. — Doivent remettre ou envoyer leur relevé, savoir :

1<sup>o</sup>) du 1<sup>er</sup> au 10 de chaque mois, les redevables dont le nom commence par l'une des lettres A. B. C. D.

2<sup>o</sup>) du 11 au 18 de chaque mois, les redevables dont le nom commence par l'une des lettres E. F. G. H. I. J. K. L.

3<sup>o</sup>) du 19 au 26 de chaque mois, les

redevables dont le nom commence par l'une des lettres M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. X. Y. Z.

Article 3. — A l'égard des négociants en gros qui se trouvent compris dans la première catégorie, le délai est prolongé jusqu'au 15 de chaque mois.

Article 4. — Pour l'application de l'article 2 du présent arrêté, toutes les sociétés sont considérées comme comprises dans la troisième catégorie.

Fait à Cahors, le 30 août 1920.  
Le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, par intérim, PAULY.

**LE PRIX DU PAIN**  
Par arrêté du Maire de Cahors, le prix du pain est fixé dans la commune de Cahors, à la date du 1<sup>er</sup> septembre, à 1 fr. 25 le kilo.

**Ravitaillement**  
Le Sous-Secrétaire d'Etat du Ravitaillement décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1920, les pâtes sèches et fraîches ne pourront être vendues au-dessus des prix maxima ci-après :

**Pâtes sèches**  
A) Par les fabricants aux parties prenantes désignées ci-dessous :

1<sup>o</sup> Armée, Municipalités, Offices départementaux, épiciers de gros revendant aux détaillants et grandes maisons à succursales prenant par wagon complet, 285 fr., en vrac et en caisses; 312 fr., en paquets de 500 gr. et en caisses; 325 fr., en paquets de 250 gr. et en caisses.

2<sup>o</sup> Coopératives prenant par wagon complet, 290 fr., en vrac et en caisses; 320 fr., en paquets de 500 gr. et en caisses; 330 fr., en paquets de 250 gr. et en caisses.

3<sup>o</sup> Toutes autres catégories d'acheteurs, 305 fr., en vrac et en caisses; 335 fr., en paquets de 500 gr. et en caisses; 345 fr., en paquets de 250 gr. et en caisses.

B) Par les détaillants au public, 340 fr., en vrac et en caisses; 370 fr., en paquet de 500 gr. et en caisses; 380 fr., en paquets de 250 gr. et en caisses.

**Pâtes fraîches**  
Vente en gros, 285 fr., en vrac et en caisses; 290 fr., en paquets de 500 gr. et en caisses; 305 fr., en paquets de 250 gr. et en caisses, les cent kilos. Ces prix pourront être majorés par les fabricants de 10 fr., pour mise sous bandes, en paquets de 250 gr.

Par les détaillants au public, 3 fr. 50 le kilo, 1 fr. 75 les 500 gr., 0 fr. 90 les 250 gr.

**Fête des Acacias**  
Un groupe de jeunes gens organise pour les 19 et 20 septembre la fête du quartier St-Laurent, dite « fête des Acacias ».

Les habitants ne manqueront pas de réserver bon accueil aux organisateurs chargés de recueillir l'obole de chacun.

**La destruction des sangliers**  
Par arrêté ministériel, les primes de 20 francs, dont l'allocation est prévue dans certains départements pour la destruction des marcsins pesant de 3 à 30 kilos inclus, ne seront plus allouées, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1920, que pour les marcsins de 3 à 10 kilos inclus.

L'arrêté dit que les marcsins pesant de 10 à 30 kilos ont actuellement une valeur comestible telle qu'il n'est pas nécessaire d'encourager leur destruction par l'allocation d'une prime.

**Avis de concours**  
Il sera ouvert, le lundi 14 février 1921, un concours pour 12 emplois d'inspecteur départemental stagiaire du travail.

Les demandes d'admission, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, devront être parvenues au Ministère du travail avant le 1<sup>er</sup> décembre 1920. Il ne sera donné aucune suite aux demandes qui arriveraient après cette date.

Le programme de ce concours sera mis à la disposition des personnes qui en feront la demande à la Préfecture.

**Fête votive**  
La fête votive du quartier de St-Georges sera célébrée les 4, 5 et 6 septembre. Très favorisée par sa situation, cette fête revêtira cette année un éclat tout particulier, les exercices sportifs occupant une large place dans le programme.

Samedi soir et dimanche matin, aubade aux habitants et distribution de bouquets.

Dimanche à 9 h. 1/2, une grande messe sera célébrée en l'église Notre-Dame, en l'honneur des soldats de St-Georges morts pour la Patrie. A 11 h. 1/2, apéritif-concert.

A 15 h. 1/2, fête sportive, jeux d'enfants et concours avec distribution de prix.

Course de vitesse, 60 m.  
Course aux œufs.  
Course de fonds, 3 km.  
Course en sac.  
Sauts à la perche.  
Course aux canards.  
Jeu de la cruche.  
Concours de grimaces.

A 17 h., grand bal de jour. A 21 h., grand bal de nuit. Embrassement des berges du Lot, feux d'artifice.

Lundi après-midi, continuation des jeux d'enfants. A 21 h., grand bal de nuit, à minuit, clôture de la fête par le traditionnel « Grand-père ».

Le Comité ne répond pas des accidents.

**Marché de la Villette**  
Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois de juillet 1920 :

468 bœufs, 206 vaches, 27 taureaux, 229 veaux, 816 moutons.

**Théâtre de Cahors**  
**UN SOIR AU FRONT**  
C'est partout un gros, immense succès. Il convient que l'on sache bien que la belle pièce de M. Kistmackers n'est pas une œuvre de guerre. C'est un roman d'amour situé pendant la guerre et, qui plus est, c'est une histoire absolument authentique. Il n'est que trop vrai que d'excellentes Françaises avaient épousé des Allemands qui cachaient avec soin leur nationalité.

Un soir au front nous sera donné au Théâtre municipal le 6 septembre. Cette œuvre puissante, admirable, est pour les Tournées Ch. Baret l'occasion d'un nouveau triomphe.

**Cassagnes**  
Education physique. Sports. — Les fêtes sportives organisées sous la direction du lieutenant Duluc chef de section subdivisionnaire I. E. P., se sont déroulées les dimanches 22 et 29 août et ont obtenu un plein succès.

La conférence faite par le lieutenant Duluc, la démonstration d'éducation physique (mouvements éducatifs et d'ensemble, lancement de disque, du javelot, sauts à la perche et partie de basket-ball joués par les moniteurs de M. E. P.) et les épreuves tentées par quelques amateurs ont vivement intéressé le public nombreux venu des communes environnantes.

Les concours de tir avait rassemblé plus de cent tireurs dont plusieurs ont fait des cartons remarquables. La commission d'examen du tir composée du lieutenant Duluc et de MM. Cussac et Doumer, instituteurs a attribué les prix suivants :

1<sup>o</sup> prix : Une bouteille de rhum, M. Rey à Puy-l'Évêque; 2<sup>o</sup> prix : Médaille d'argent offerte par le Ministre de la guerre, M. Cussac à Cassagnes; 3<sup>o</sup> prix : Médaille de bronze offerte par le Ministre de la guerre, M. Calmeilles à Cavagnac, Soturac; 4<sup>o</sup> prix : Médaille de bronze offerte par le Ministre de la guerre, M. Fournel à Cassagnes; 5<sup>o</sup> prix : Une trossette à toilette, M. Filhol à Cassagnes; 6<sup>o</sup> prix : Un porte-billets, M. Annès à Pomarède; 7<sup>o</sup> prix : Un diplôme d'honneur du Ministre de la guerre, M. Robert à Cazals; 8<sup>o</sup> prix : Diplôme d'honneur du Ministre de la guerre, M. Luzergues, à Martignac; 9<sup>o</sup> prix : Diplôme d'honneur du Ministre de la guerre, M. Vialard à Puy-l'Évêque; 10<sup>o</sup> prix : Diplôme d'honneur du Ministre de la guerre, M. Rey fils (11 ans) à Puy-l'Évêque.

Les excellents résultats obtenus dans cette petite commune ont permis de constater que l'esprit sportif se développe de plus en plus dans les campagnes et permettent d'espérer que cet exemple sera bientôt suivi par les autres communes de la troisième subdivision.

**Blars**  
M. Arjac (Arcisès), a été élu adjoint au maire, en remplacement de M. Poujade, dont l'élection a été annulée par le Conseil de Préfecture.

**Gourdon**  
Le prix du pain. — Le prix du pain est fixé à Gourdon à 1 fr. 30 le kilo.

**Payrac**  
Foire. — Notre foire du 30 août a été assez importante. Les divers marchés étaient bien garnis, et de nombreuses ventes se sont traitées, toujours à des prix très élevés.

Voici les cours pratiqués :  
Bœufs pour la boucherie, de 190 à 200 fr., les 50 kilos poids vif; bœufs de travail, de 5.500 à 6.000 fr.; bouvillons, de 3.000 à 4.000 fr.; bourreils d'Auvergne, de 2.000 à 3.000 fr.; le tout la paire.

Agneaux d'élevage, de 150 à 200 fr. pièce; brebis, de 180 à 200 fr. pièce; porcelets, de 200 à 250 fr. pièce.  
Poules, 3 fr. la livre; poulets, 3 fr. la livre; œufs, 4 fr. la douzaine.

Beaucoup de légumes et fruits vendus à de bons prix.

**Saint-Sozy**  
M. Gouygou (Amédée), a été élu maire en remplacement de M. Montin, dont l'élection a été annulée.

**DÉPÊCHES**  
Paris, 11 h. 55.

**L'alliance Franco-Belge**  
De Londres : Le Times de ce matin exprime l'opinion que la convention militaire Franco-Belge aura pour effet de favoriser la paix sociale et militaire du monde après laquelle la France et la Belgique soupirent aussi ardemment que tout autre nation.

**Grève en Amérique**  
De New-York : Les mineurs de charbon, mécontents de l'augmentation de salaires accordée par le Président Wilson, ont voté la grève.

**Les troubles de Breslau**  
De Berlin : Une information officielle dit que le gouvernement allemand fera sans doute le nécessaire afin de donner satisfaction au gouvernement français au sujet des troubles de Breslau. Il dira toutefois que ces événements sont en réalité dus aux tentatives du parti communiste pour amener, par des incidents de ce genre, la rupture entre l'Allemagne, d'une part, et la France et la Pologne, d'autre part. Il allèguera qu'il n'a pas la force de faire dominer sa volonté dans le pays et qu'on ne peut donc le rendre responsable. Si la France et la Pologne ne peuvent pas, dans les territoires où ils ont la haute main, éviter de tels incidents, il faut toujours compter sur des réactions de l'opinion publique en Allemagne.

**A Fiume**  
De Trieste : D'Annunzio aurait manifesté l'intention d'abandonner Fiume à la suite de l'accueil peu favorable qu'une grande partie de la population et les membres du Conseil national ont fait à son projet de régence.

L'éloignement éventuel de D'Annunzio est envisagé diversement. Les uns considèrent que son départ simplifierait le problème de Fiume; les autres considèrent avec appréhension la situation résultant de ce départ.

**La grève de la faim**  
De Londres : On annonce officiellement que les prisonniers qui faisaient la grève de la faim à la prison Mountjoy à Dublin ont capitulé hier après-midi, vaincus par la souffrance.

En revanche, à la prison de Cork, certains détenus n'ont rien mangé depuis 22 jours. Quelques-uns agonisent.

**L'état du maire de Cork**  
Quant au lord-maire de Cork, son état reste stationnaire. Le bruit court que le médecin de la prison de Brixton lui fait des injections de strychnine.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)  
Le Gérant : A. COUESLANT.

**BAISSE**  
sur les Automobiles « FORD »  
S'adresser chez M. FAUGE  
49, Bd Gambetta, 49

**A vendre cessation culture**  
**Deux cuves chêne**  
ayant servi deux ans, état neuf  
Contenance 25 et 20 barriques.  
Prix sur place 100 fr. la barrique.

**A VENDRE**  
**Grand Pressoir à Vendange**  
Etat neuf. Prix sur place 5.000 fr.  
Ecrire : M. de Pousargues, Soturac (Lot).

**Etude de M<sup>e</sup> GIUSTINIANI**  
HUISSIER A CAHORS

**VENTE MOBILIÈRE**

Le public est prévenu que le dimanche cinq septembre 1920, à neuf heures du matin, à Cahors, rue Brives, n° 15, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers meubles et objets mobiliers, consistant en :

Plusieurs lits en noyer avec paillassons, couette, traversin et couvre-pieds, draps de lit, serviettes, ustensiles de cuisine, tables, chaises, balances avec poids, assiettes, charretton balladense, faïence, etc., etc.

Dépendant de la succession bénéficiaire de la dame Marie LESCALE, veuve en 1<sup>er</sup>es noces FOURASTIE et veuve en 2<sup>es</sup> noces GRANOUI, quand vivait revendue à Cahors.

La Vente sera faite au comptant. Il sera perçu 10/0 en sus du prix d'adjudication.

Pour placard  
L'huissier chargé de la Vente.  
GIUSTINIANI

**ETUDE**  
de  
**M<sup>e</sup> L. NUVILLE**  
DOCTEUR EN DROIT  
AVOUÉ A FIEGAC (Lot)

Successeur de M<sup>es</sup> Vival, Malrieu et Loubet.

**EXTRAIT**  
de jugement de divorce

ASSISTANCE JUDICIAIRE  
(Décision du 29 janvier 1914)

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Fiezac le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt, enregistré et signifié,

Entre Ernestine-Maria BARRIÈRE, domiciliée au Redoulit, commune de Labastide-du-Haut-Mont, et Monsieur Joseph LABORIE son mari, propriétaire, demeurant au Redoulit, commune de Labastide-du-Haut-Mont,

Il résulte  
Que le divorce a été prononcé entre les dits époux LABORIE au profit du mari ayant M<sup>e</sup> NUVILLE pour avoué.

Pour extrait certifié conforme.  
Fiezac le trente août mil neuf cent vingt.

L. NUVILLE, avoué.

**Marché de La Villette**  
30 Août 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			Les porcs se cotent au 50 kg. poids vif	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...	6.049	512	4,00	3,75	3,25
Vaches...					
Taureaux...					
Veaux...	2.062		4,75	4,50	4,25
Moutons...	15.180	4.610	5,25	5,00	4,50
Porcs...	2.520	400	8,30	8,10	8,00

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et les moutons, baisse sur les veaux, lente sur les porcs.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 21

**La neige sur les pas**

DE  
**Henry BORDEAUX**  
De l'Académie Française

V

Cette seconde nuit fut pleine d'horreur. Ils crurent qu'elle ne finirait jamais, et le jour ne changea rien à leur supplice. A partir de ce moment-là elle confond un peu les heures et les souvenirs. Le temps changea et se mit à la neige; ils durent craindre d'être ensevelis vivants. Cette neige nouvelle rendait les recherches plus difficiles. Leurs vêtements, trempés et gelés tour à tour, et tout maculés de sang, ne les protégeaient plus.

— Oui, ajouta Marc, il fallut les couper ou les arracher, tant ils étaient collés à la chair.

Le père Sonnier le considéra avec une grande pitié : le plus cruel restait à raconter :

— Vous connaîtrez toute leur misère, monsieur. Seule, affamée et glacée, à côté de ce malheureux à demi broyé qui hurlait de douleur et qu'elle ne pouvait pas soulager, elle en vint, dans son désespoir, à douter de Dieu. L'abîme était là, sous eux.

C'était le terme de leurs maux. Il n'y avait qu'à le tirer au bord du gouffre et à s'y précipiter avec lui. Durant plusieurs heures — quel jour ? le second ou le troisième, le mardi ou le mercredi, elle ne sait plus — ce projet l'attira, la fascina. Et, comme il se plaignait toujours davantage elle le tenta et lui proposa de mourir ensemble.

Marc, haletant, répéta la phrase :  
— Elle lui proposa de mourir. Qui vous l'a dit ?

— Elle, à l'Hospitalet, dans un état d'exaltation où elle ne gouvernait plus ses paroles. Je n'étais pas seul à l'entendre. Peut-être ai-je mieux compris que les autres. C'est pourquoi je vous donne ces détails.

— Qui était là ?

— Les frères Omer et Jules Menoud, de Bourg-Saint-Pierre, qui avaient passé par Valsorey et nous avaient rejoints. Et aussi Patrice, le domestique de la maison, qui m'accompagnait dans mes courses. Vous pouvez l'interroger.

— Inutile, mon père. Continuez, je vous en supplie, et ne me cachez rien. Elle lui proposa de mourir ensemble ?

— Oui. Alors cet homme qui était à bout et qui n'attendait plus de la vie que des tortures, écarta la tentation par un dernier sursaut de volonté. Il encouragea à résister encore : « On vient, on vient, assurait-il : pour moi, ce sera trop tard, mais toi, tu vivras. » Moi, je vois là un acte de foi. Et il a fait mieux encore :

il faut que vous le sachiez. Non seulement il lui a annoncé qu'elle vivrait, mais qu'elle vivrait avec son mari et sa fille, et que cela serait mieux ainsi.

— Assez ! interrompit Marc qui s'était levé.

Mais le père Sonnier ne voulait pas céder sur la défense du mort :

— Vous exigez la vérité, monsieur. Pour moi, il a reconnu ses fautes et il y a renoncé. Il y a renoncé quand il a senti la mort venir et que notre vie prend son vrai sens. Et il a prononcé le nom de son fils.

Le prêtre intervint avec douceur et indulgence :

— Le père Sonnier a le culte des victimes. Il leur fait dans son cœur de belles funérailles, surtout à ceux-là qui furent braves sans défiance. Achevez, mon père.

— J'ai fini. Le troisième jour, dans l'après-midi, il cessa de parler, et l'agonie commença. C'était un homme jeune et fort. Il râla longtemps et ne rendit le dernier soupir, que le soir. Nous l'avons trouvé les yeux fermés. Sans doute ce fut elle qui les ferma. Elle passa une nuit encore et un matin à côté de lui. Comment les imaginer ? Elle ne pouvait même pas prêter pour lui, tant elle claquait des dents. Elle avait tant souffert qu'elle en était presque à l'indifférence. Cependant elle lutta, nous a-t-elle dit, contre le sommeil pour ne pas s'engourdir dans le froid. Le sommeil, c'est la fin. Sa dernière angoisse fut de nous apercevoir sur l'arête et

d'essayer en vain de nous appeler : elle n'entendait plus sa voix. Elle voulait vivre.

— Non, non, protesta Marc; elle voulait mourir.

— Sauf la tentation que je n'ai pas omise et qui vous garantit mon exactitude, elle voulait vivre. Chacun de ces tristes soirs elle a remonté sa montre. Et le pain qu'il n'avait pas pu avaler, elle l'a mangé. Elle a rongé même la courroie de sa gourde. Nous sommes tous tentés, et je ne crois pas qu'une créature humaine ait survécu à un tel martyre...

Il s'arrêta un instant, puis, non sans un effort contre sa timidité naturelle, il ajouta avec phlegme :

— C'est tout. Si je vous ai contrarié ou peiné, monsieur, excusez-moi. Je n'ai rien dit que de vrai, et j'ai tout dit. Je n'ai pas à savoir ce qui s'est passé entre vous. Si elle est coupable envers vous, elle a bien expié durant ces terribles jours, et vous aurez pitié d'elle. Vous ne pouvez pas ne pas avoir pitié d'elle.

Il se tut, soulagé et presque effaré lui-même de sa supplication. Sa tâche accomplie, il ne désirait plus que rentrer dans l'ombre. Taillé pour l'assistance et le sauvetage, cet homme simple qu'aucun risque, en montagne, n'avait jamais retenu, se sentait une grande peur des drames psychologiques et il venait de déployer plus de courage et de fermeté que sur les éboulis du mont Vélagn. Il sollicita du prêtre l'autorisation de se retirer, et il était déjà sur le pas

de la porte quand Marc le rejoignit.